



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 11 mai 2023 (08h30)
Salle ETABLE- La Lombardière**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 25	
Votants	: 30	
Convocation et affichage	: 04/05/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon
PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Denis
HONORE		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à François CHAUVIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Sylvette DAVID (pouvoir à Christophe DELORD), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-125 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
VALIDATION DU PROJET DE REQUALIFICATION D'UNE FRICHE TERTIAIRE
"BATIMENT ORANGE" RUE LEO LAGRANGE A ANNONAY ET DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA

Dans le cadre de sa stratégie économique, Annonay Rhône Agglo saisit différents types d'opportunités susceptibles de favoriser le développement et l'accompagnement des entreprises sur son territoire.

Lors du bureau communautaire du 16 décembre 2021, l'acquisition de la parcelle cadastrée BD 48 à Annonay d'une surface totale de 10 000 m², propriété de la SA ZIDCOM INVESTMENTS, a été actée pour un montant total de 1 350 000 €.

Ce foncier disponible, mais aussi le bâtiment de 2 750 m² répartis sur trois niveaux, pourront répondre à différentes sollicitations d'entreprises, et à certains projets comme la relocalisation des services de la Santé au Travail et des services de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin de consolider le travail de prospective foncière mené l'année dernière, et de permettre la location de nouveaux bureaux, il est nécessaire de procéder à la réhabilitation du bâtiment et à son isolation thermique.

De ce fait, compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour la collectivité, Annonay Rhône Agglo s'engage formellement dans cette opération et approuve le projet de réhabilitation et d'isolation du bâtiment.

Au regard des coûts importants du projet, il est prévu dans le plan de financement une sollicitation de subventions auprès de l'Etat (DETR, Fonds Vert) et tout financeur potentiel.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décline de la manière suivante :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
		Vente de terrain à APF	90 000 €
Maîtrise d'œuvre	288 360 €	Participation aux travaux de SANTE AU TRAVAIL	300 000 €
SPS et Contrôle Technique	20 000 €	DETR / FONDS VERT	1 350 000 €
Travaux			
Réhabilitation et isolation du bâtiment	2 700 000 €	ANNONAY RHONE AGGLO et REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	1 268 360 €
TOTAL DES DEPENSES	3 008 360 €	TOTAL DES RECETTES	3 008 360 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire DETR-DSIL 2023 du 8 novembre 2022,

VU la circulaire Fonds Vert du 14 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022, par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation et d'isolation thermique du bâtiment dit « Orange »,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte le projet de réhabilitation et d'isolation thermique du bâtiment dit « Orange »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions d'investissement les plus élevées possibles auprès des organismes financeurs,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 12/05/23
Publié le : 15/05/23
Transmis en sous-préfecture le : 12/05/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230511-41262-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET